

#1er trimestre 2022

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Installations des équipements (base vie chantier, station de traitement des eaux, laveur de roues dynamique, pont bascule).

Travaux préparatoires préalables au creusement en souterrain : renforcement du sol par jet grouting, terrassements avec campagne de concassage, paroi clouée, paroi de soutènement, réalisation de pieux et poutre de couronnement.

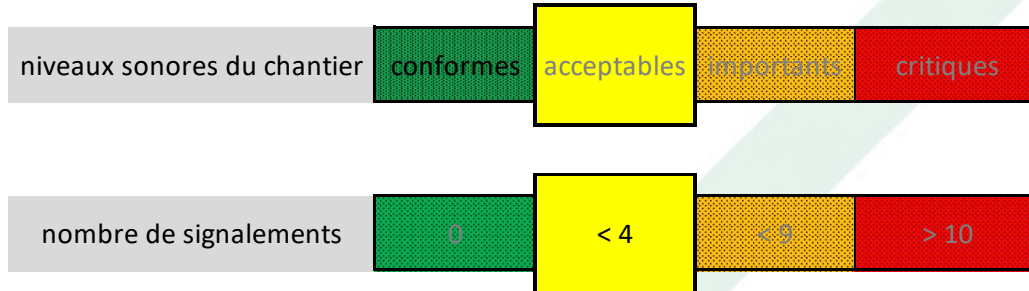
Evacuation des déblais sur le site de Plan d'Arc.

Aménagements des pistes d'accès complémentaires et provisoires pour accéder aux différentes plateformes de travail du chantier.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER



PLUS DANS LE DETAIL...

Période diurne (07h00-22h00)					Période nocturne (22h00-07h00)				
ANNEE 2022	janvier	février	mars	GLOBAL	ANNEE 2021	janvier	février	mars	GLOBAL
Nombre de jours avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	3	2	5	Nombre de nuits avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
Conformité sur la période diurne	100%	85%	91%	92%	Conformité sur la période nocturne	100%	100%	100%	100%
Nombre de signalements des riverains	0	1	1	2	Nombre de signalements riverains	0	0	0	0
dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	1	1	dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0

L'émergence est la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Quelques dépassements. La procédure de suivi et d'alerte est en cours d'organisation sur cette période où ont débutés les principaux travaux préparatoires au creusement.

DATE	POINT DE MESURE	PERIODE	EVALUATION DU DEPASSEMENT (1)	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES / OBSERVATIONS
21/02/22	P2	Diurne	Faible	BRH, concasseur	Travaux temporaires, activité terminée
22/02/22	P2	Diurne	Faible	BRH, concasseur	Travaux temporaires, activité terminée
24/02/22	P2	Diurne	Faible	Source non spécifiquement identifiée (construction base vie)	Sans objet en l'absence d'identification de l'origine
02/03/22	P1 et P2	Diurne	Modéré	Débroussaillage des terrains aux abords du chantier	Opération ponctuelle d'entretien 2 jours, hors CO ₂ , gérée par TELT
24/03/22	P1 et P2	Diurne	Faible	Sources non identifiés	Fin de réalisation des pieux à la mi-avril. Renforcement du suivi acoustique pour mieux évaluer l'origine des bruits.

(1) échelle :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible

8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré

émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

#1er trimestre 2022

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Sur ce début d'année 2022, on note deux signalements de gêne par des habitants de Villard-Clément, correspondant à la phase de réalisation des pieux et de la poutre de couronnement, opérations concentrées sur le mois de mars et début avril.

DATE	PERIODE	NATURE DES NUISANCES SONORES	LOCALISATION DE LA GENE	SOURCES DU BRUIT IDENTIFIEES SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
15/03/22	Diurne	Augmentation générale du niveau sonore depuis la veille	Hameau Villard Clément	Bruit important dont la source serait potentiellement la machine de forage des pieux et la présence de 3 postes de jet grouting simultanés.	Opération de réalisation des pieux en mars, terminée mi-avril, pas de dépassement du seuil journalier observé. Pas d'action spécifique engagée.
29/03/22	Diurne	Bruit récurrent et important	Hameau Villard Clément	Bruits de type métallique, provenant certainement des activités de foreuses pour la réalisation des pieux en cours.	1 seul dépassement de seuil, le 24/03, fin d'opération de réalisation des pieux mi-avril. Renforcement du suivi par l'entreprise prévu en avril.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.